

► SMS, courriels : l'adultère high-tech, nouvel ennemi des couples ?

► Comment être (in)fidèle à l'ère d'Internet ?

Décodage

Ariane et son mari venaient de faire la sieste, réveillés par leurs deux enfants, qui les avaient rejoints dans le lit conjugal. Lui écoutait de la musique avec son ancien téléphone portable. « Il s'est levé. J'ai gardé le téléphone, se souvient son épouse. Je suis restée avec l'un de nos fils pour écouter nos musiques préférées. Mon fils parti, j'ai fait ce que je n'aurais pas dû : regarder les SMS enregistrés. »

Curieusement, un numéro revenait souvent et correspondait à une suite de lettres au hasard. « J'ai vu les échanges de mots doux, les fixations de rendez-vous, les "J'ai envie de te voir". J'ai compris. J'ai eu mal tout de suite. » La question a fusé. « M'as-tu trompée ? » Il a répondu : « Oui, mais c'était il y a plus d'un an. » « Je ne m'étais rendu compte de rien, confie Ariane. S'il n'avait pas gardé ces messages, je n'en aurais jamais rien su. »

L'infidélité par technologie interposée Les conjoint(e)s sont de plus en plus nombreux à découvrir l'infidélité de l'autre par technologie interposée. Là où, par le passé, un parfum persistant, un cheveu suspect, un téléphone qu'on raccroche instillaient le doute, les SMS, courriels ou pages Facebook ont pris le relais. « Plus de 80% des personnes qui m'appellent le font à la suite des informations qu'ils ont eues par le biais des nouvelles technologies », assure **Arnaud Pelletier, détective privé.**

Comme Sonia, qui s'est approchée de son mari alors qu'il pianotait sur l'ordinateur. « Il a appuyé de façon insistante sur "envoyer". Le système informatique s'est bloqué et j'ai eu le temps de lire : "Je pense à toi à chaque seconde" », raconte-t-elle. Ou Paul qui, allant visiter un ami sur Facebook, découvre les



photos de sa compagne avec un autre homme, ami de surcroît. « Les attitudes ne laissaient aucune place au doute. » Pour le sociologue Gérard Dubey, « les normes sociales ont été faites pour mettre les gens à distance, éviter que la proximité ne devienne promiscuité. Internet brouille ces normes. » Les nouvelles technologies sont source de multiples imprudences.

Découvertes fortuites et soupçons confirmés Un téléphone posé négligemment sur la table, des SMS compromettants qui n'ont pas été effacés, un ordinateur ouvert et des intitulés d'e-mails intrigants, les anecdotes de découverte fortuite sont nombreuses. « C'est ma propre fille de 12 ans qui a mis au jour l'infidélité

de son père, explique Mireille. Son téléphone était en panne, elle a emprunté celui de mon mari pour envoyer un SMS à une amie. » Après une mauvaise manipulation, elle a découvert des messages archivés au contenu très explicite.

En quelques clics, un soupçon peut être confirmé. « Merci à Google, qui m'a permis de reconstituer le puzzle en quelques jours, raconte Corine. La maîtresse de mon mari avait un blog où il laissait des commentaires, mais tous deux se fréquentaient aussi sur un site non sécurisé où ils s'envoyaient tous les jours plusieurs messages à l'eau de rose. Leurs pseudos étaient les mêmes que sur le blog. Comme tous deux avaient mis leur photo, l'identification a été facile. »

Pourquoi tant d'inconscience et d'inconséquence ? « Les nouvelles technologies élargissent la possibilité du jeu, souvent avec l'illusion que c'est sans enjeu. On a l'impression qu'on peut tout se permettre, sans trop de conséquence », explique Jean-Claude Kaufmann, sociologue, spécialiste d'Internet. « Tant que les internautes n'auront pas compris que les échanges virtuels laissent des traces, l'infidélité sera plus difficile à cacher, ajoute la sociologue Sylvie Craipeau. Nous sommes dans une sorte de phase d'apprentissage. »

Internet, instrument de tentation Les nouvelles technologies piègent l'infidèle mais peuvent être aussi l'instrument de la tentation. « Le couple d'aujourd'hui est

fondé sur un idéal de transparence, mais il a aussi besoin de respiration. Internet permet de prendre une petite distance. On va faire un tour sur la Toile, se connecter avec toutes sortes d'amis, visiter un blog », poursuit Jean-Claude Kaufmann. Sans vraiment s'en rendre compte, il se crée une intimité. « Cette respiration peut contribuer à l'équilibre des deux [membres du couple] mais peut dérapers'il y a une insatisfaction. On peut être attiré par le jeu de la séduction, qui permet d'avoir une meilleure estime de soi », analyse Jean-Claude Kaufmann.

Comme Vincent, qui vibre au rythme des messages sur son portable. « L'utilisation des SMS a facilité ma première infidélité, reconnaît-il. L'envoi de messages courts permet une dimension ludique dans la relation. Les petits mots posés sur la table du petit déjeuner ne résistent pas aux nombreuses années de vie de couple... Alors, quel plaisir de retrouver une complicité par des petites attentions textuelles ! »

Preuves numériques Plus prosaïquement, certains y voient un outil inespéré. Ainsi, Alice avoue qu'elle n'aurait jamais osé tromper son conjoint de peur d'un appel au domicile conjugal. « En revanche, avec un téléphone dont on peut neutraliser les alertes sonores en cas de SMS, c'est devenu plus simple et moins stressant. » Quant à Internet, elle a fait croire à son mari qu'elle était incapable de créer seule sa propre adresse... pour mieux en créer une autre à son insu.

Une fois l'infidélité démasquée, certains se constituent des débits de preuves numériques dans la perspective d'une rupture. Quand le mari de Sandrine annonce à sa femme enceinte de son troisième enfant qu'il ne l'aime plus, celle-ci mène l'enquête. « Grâce à Facebook, je découvre sa maîtresse ; grâce à mon ordinateur, je trouve facilement une avocate ; grâce à l'imprimante, je peux copier tous les

Le statut juridique des courriels et des SMS

Le courriel a, depuis mars 2000, le statut juridique de preuve écrite, à la condition que « puisse être dûment identifiée la personne dont il émane ». En juin 2009, en matière de divorce, les SMS ont bénéficié du même traitement en vertu d'un arrêt de la Cour de cassation, à la condition, comme pour les courriels, qu'ils aient été obtenus « sans violence ni fraude ». Dans le cas d'espèce, l'épouse trompée aurait été tombée sur les SMS compromettants en récupérant un téléphone portable professionnel « perdu » par le mari.

justificatifs nécessaires. J'avais de vraies preuves témoignant de son désintérêt pour moi et ses enfants et j'ai pu organiser mon départ. La justice m'a accompagnée et m'a protégée. »

« Les preuves de liaisons extra-conjugales sont très difficiles à apporter et la Cour de cassation a été assez généreuse dans l'interprétation de la fraude, analyse Dominique Piwnika, avocate spécialisée dans le droit de la famille.

« Depuis quatre ou cinq ans, les personnes qui veulent divorcer à la suite de la découverte d'une infidélité nous apportent des constats d'huissiers d'échanges de SMS. Ces experts doivent établir qui est la personne à l'origine de l'envoi en contactant les opérateurs pour obtenir l'adresse IP [l'identifiant informatique]. Et, depuis quelques mois, ce sont des photos d'échanges de SMS compromettants sur iPhone qui nous sont apportées pour étayer un dossier. »

Laure Belot et Martine Laronche

Les prénoms ont été modifiés. Et les témoignages ont été recueillis à la suite d'un appel à témoignages lancé sur Lemonde.fr

Les logiciels espions sèment la zizanie

Zoom

Il n'est pas légal d'espionner. Ecouter les conversations téléphoniques sans autorisation, sur un téléphone appartenant à une autre personne, à son insu, suivre ses déplacements, intercepter ses SMS et mails, est hautement répréhensible. Vous encourrez des peines pouvant correspondre à plusieurs années de prison selon les législations des pays », peut-on lire sur le site de la société suisse ProMibs, qui commercialise... des logiciels espions.

Néanmoins, de plus en plus de particuliers prennent le risque de surveiller leur(e) conjoint(e) à son insu. En deux ans, la société ProMibs a vendu 2 000 licences de logiciel espion dans les pays francophones, notamment en France, en Belgique et en Suisse. « Les deux tiers de nos clients nous contactent pour des problèmes de loyauté, commente le fondateur de la société, Michel Beruben. Le cas typique, c'est l'homme ou la femme qui se rend compte que le comportement de son conjoint n'est plus le même et qui a besoin de savoir ce qui se passe. »

Nul besoin d'être un crack de l'informatique. Selon que l'on est plus ou moins doué, le logiciel s'installera en dix ou trente minutes et des sites donnent toutes les indications utiles. Mais cela suppose d'avoir le téléphone en main.

« L'illégalité tend à se développer depuis deux ans, commente le détective privé Arnaud Pelletier. Je mets en garde mes clients, mais de plus en plus d'époux viennent me voir après avoir piraté la boîte e-mail de leur femme. Avant, cela n'était accessible qu'aux hackers, maintenant, avec du matériel coûtant 150 euros, on peut faire de l'espionnage de haut niveau sans être particulièrement calé. »

Conjoints suspicieux

Le détective note également que certains particuliers lui demandent désormais « de détecter des logiciels espions sur leur téléphone ». Comme cela coûte « plusieurs milliers d'euros », il leur conseille « plutôt de changer de portable et de puce ».

Stéphane Gallois est le directeur d'Espion-on-line, une entreprise spécialisée dans la contre-surveillance. Il commercialise également des logiciels espions dans les pays francophones, mais principa-

lement en direction des entreprises. Lui aussi met en garde contre l'utilisation illégale de ces produits quand ils sont utilisés à l'insu d'une personne.

Quand un particulier le contacte pour acheter un logiciel afin de vérifier si son ou sa conjoint(e) a une liaison, ce dirigeant conseille d'abord à l'intéressé de s'assurer que la personne n'est pas équipée d'un deuxième portable prépayé qu'elle laisserait au bureau ou dans sa voiture. Chez ce professionnel, certains conjoints suspicieux font l'acquisition de petites balises de suivi satellite qu'ils installent sous la voiture de l'autre. D'autres utilisent une clé USB qui permet d'installer un programme de capture d'écran sur l'ordinateur quand certains mots-clés apparaissent.

D'ici peu, les conjoints infidèles devraient disposer d'une nouvelle parade développée par ProMibs : un logiciel à installer sur un téléphone portable qui permet d'éviter la lecture intempestive de SMS. « Il permettra de masquer les échanges avec certains numéros prédéfinis et d'y accéder de manière sécurisée », conclut Michel Beruben. Un nouveau marché en perspective. ■

L. Be. et M. La

« L'homme et la femme semblent avoir atteint l'égalité en matière d'adultère »

Agnès Walch, historienne

Entretien

Comment les nouvelles technologies ont-elles modifié le regard porté sur l'adultère ?

La principale rupture est bien antérieure. Elle intervient dans la seconde moitié du XIX^e siècle : les luttes politiques et idéologiques autour de l'idée du « mariage pour la vie » se soldent par l'autorisation du divorce, en 1884 (loi Naquet). Un divorce pour faute qui vaut reconnaissance de l'adultère. Après la seconde guerre mondiale, on revendique un droit au plaisir, une relation conjugale épanouie. Lorsque celle-ci n'est plus jugée satisfaisante, il devient presque normal d'aller voir ailleurs.

Mais on ne peut nier l'« effet incitatif » joué par les nouvelles technologies. Au XX^e siècle, on était surtout infidèle sur son lieu de travail. Depuis dix ans, Internet favorise les rencontres sans sortir de chez soi. A l'« effet nombre » s'ajoute

l'« effet virtuel » : il semble si simple de nouer des liens de nature sexuelle, même s'ils ne sont que fantasmés, avec des personnes... jamais croisées.

Qu'en est-il de l'image de la femme et du rapport homme-femme ?

Jusqu'au XX^e siècle, on se représentait surtout la femme comme infidèle. Mais l'homme l'était davantage : il était presque de bon ton qu'il fasse preuve de « virilité ». Avec les nouvelles technologies, l'homme et la femme semblent avoir atteint l'égalité en matière d'adultère : ils ont autant de possibilité d'être infidèles sur la Toile.

La législation a-t-elle dû s'adapter à cette nouvelle donne ?

Pendant longtemps, il a été dangereux d'être infidèle... pour une femme. Un mari surprenant son épouse en fâcheuse posture pouvait l'assassiner, ainsi que l'amant, sans encourir les rigueurs de la loi. C'était encore inscrit dans le code civil au XIX^e siècle : on « excusait » l'époux assassin. Jugées, les femmes infidèles risquaient le couvent, la prison. Les hommes, rien...

Au XX^e siècle, il y a eu une dépenalisation progressive de l'adultère, sans rapport avec les nouvelles technologies. Mais l'adultère « high-tech » n'en demeure pas moins dangereux, car il est facile à déceler. Un SMS expédié par erreur, et un mariage prend fin.

Peut-on parler de « banalisation » de l'adultère ?

Oui, dans la mesure où il y a facilitation, voire incitation, à l'infidélité. Mais les nouvelles technologies ne sont pas la cause première de cette banalisation. A l'ère du mariage d'amour et de l'union libre, on revendique de vivre en couple par amour, sentiment fluctuant qui, lorsqu'il faiblit, ôte à l'union sa raison d'être. Dans le même temps, l'idéal de fidélité demeure. Le couple, fragile, reste une valeur refuge. On se marie moins, on se quitte davantage, mais on continue de s'accrocher à l'idée de fidélité. ■

Propos recueillis par Mattea Battaglia

Agnès Walch est l'auteur d'une « Histoire de l'infidélité » (Perrin, 2009)